

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2015 A 20H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe - BONNEFOY Robert – BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – CRETIN Claire – GRENIER Sandrine – BENOIT-GUYOD Sébastien – GALLOIS Delphine – BOURLAND Frédéric – JEANNEROD Françoise – CHAVIN-GAZALIER Fabien – GENRE Annie – DESPREZ Alain – LACROIX Jacqueline – CLERC Nicolas – CAILLAT Marie-Carmen – PROST Marcel – GANGNERY Véronique

Absents : LACROIX Jean-Sébastien (pouvoir à MATHEZ Christophe) – BOUTERAON Elisabeth (pouvoir à MAMET Bernard) – Lionel DELEPOUVE

Secrétaire de séance : BERTHET Annie

Le 22 septembre 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2015**
- 3 – Révision du PLU : débat du conseil municipal sur le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.)**
- 4 – ZA André Lizon :**
 - nouveau prix de vente de la parcelle AB n° 492 à la SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
 - déclarations de soustraction
- 5 – Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)**
- 6- Renégociation de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté**
- 7 –Travaux de branchements eau potable et eaux usées d'une partie de la Petite Impasse : participation communale**
- 8 – La Cure : convention d'enfouissement des réseaux Orange**
- 9 – Convention de recherche d'optimisation des achats : signature avec C.T.R.**
- 10 – Transport scolaire : signature de la Charte de l'accompagnateur**
- 11 – ZA du Bois de l'Ours : déclaration de soustraction**
- 12 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 13 - Questions et informations diverses**

M. le Maire propose d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Suppression de la régie de recettes de la Police Municipale
- ZA André Lizon : avenant n° 2 au marché de travaux
- Conventions Coup de Pouce
- Appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte » : rénovation énergétique de l'Omnibus
- Vente de terrain à Mme CZIFFRA GUEDON : promesse d'acquisition

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'inscription de ces questions supplémentaires à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Annie BERTHET secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2015

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le compte rendu de la séance du 16 juillet 2015. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de cette séance.

3 – Révision du PLU : débat du conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

M. le Maire rappelle que suite aux recours formulés par plusieurs requérants, le Tribunal Administratif de Besançon a, par un jugement du 28 mai 2015, décidé d'annuler la délibération du 20 mars 2014 par laquelle le conseil municipal des Rousses a approuvé le Plan Local d'Urbanisme. Cette décision a donc entraîné l'annulation du PLU.

Ainsi, par délibération du 23 juin 2015, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du POS en PLU sur l'ensemble du territoire communal.

M. le Maire rappelle le contenu du PLU :

- le Rapport de présentation et son évaluation environnementale : ce rapport expose et justifie les besoins en développement de la commune en s'appuyant sur un diagnostic de territoire ;
- le PADD ou Projet d'Aménagement et de Développement Durables : il constitue le cœur du PLU, il fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir ;
- le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation sont la déclinaison réglementaire du PLU. Ils fixent le droit des sols applicable à chaque parcelle.

Par ailleurs, l'article L123-9 du code de l'urbanisme prévoit :

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou, dans le cas prévu par le deuxième alinéa de l'article L. 123-6, du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 123-1-3, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. Dans le cas d'une révision, ce débat peut avoir lieu lors de la mise en révision du plan local d'urbanisme. »

Selon l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme précise que *« le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.*

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Un bureau d'études a été missionné pour accompagner la commune dans la reprise du PLU. Sa mission consiste à mettre à jour les pièces du dossier en y intégrant les dernières évolutions réglementaires et en apportant certaines évolutions mineures (par rapport au dossier annulé pour vice de forme) souhaitées par le groupe de travail.

En ce qui concerne le PADD, les évolutions réglementaires portent essentiellement sur la nécessité de formuler des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace par l'urbanisation.

Quelques précisions sont apportées par ailleurs dans la rédaction des différentes orientations du PADD, sans en modifier le fond.

L'évaluation environnementale des orientations d'aménagement du PADD met en évidence une bonne prise en compte des problématiques environnementales.

Le projet de PADD fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal.

M. le Maire reprend, avec le conseil municipal, les différents titres du PADD.

Christophe MATHEZ rappelle que la Commune est soumise au respect de la loi SRU du 13 décembre 2000 et aux lois Grenelle des 2 et 13 juillet 2010 ; ainsi la commune n'a pas une totale liberté sur l'élaboration du PLU, notamment en terme de consommation de l'espace.

Concernant les risques d'inondation, M. DESPREZ précise qu'il était prévu un seul secteur dans le PLU annulé et il souhaite travailler en commission environnement pour étudier les avantages/inconvénients d'un secteur supplémentaire.

Alain DESPREZ pense que l'analyse des données démographiques devrait conduire à augmenter le nombre de maisons individuelles prévu dans le lotissement des Crêtets.

Annie BERTHET souhaite que soit précisée la réalisation de logements pour les personnes âgées.

Avec cette nouvelle révision du PLU, M. MATHEZ précise que les besoins en extension urbaine sont passés de presque 18 ha à 12.7ha ; il y a un « resserrement » des terrains constructibles.

Dans les objectifs de modération de la consommation de l'espace, Alain DESPREZ propose de modifier le paragraphe suivant « Répondre aux besoins en prévoyant la réalisation de logements diversifiés : constructions individuelles groupées, logements collectifs, semi-collectifs et par la réalisation de logements aidés sur la commune » comme suit :

« Répondre à la diversité des besoins et des ressources en prévoyant la réalisation de logements diversifiés : constructions individuelles indépendantes ou groupées, logements collectifs, logements aidés, logement des personnes âgées.

Les mouvements de population liés à l'attrait des pôles économiques suisses voisins entraînent des tensions sur le marché du foncier : une hausse des prix du logement qui érode les mixités sociales et intergénérationnelles.

Dans un souci de mixité sociale dans l'habitat et en réponse aux besoins variés de tous ses habitants, la commune souhaite réaliser une véritable diversité typologique sur les 300 (280 hors renouvellement urbain) logements prévus dans les différentes zones. Les secteurs de développement prioritaires permettront de répondre à ces demandes.

La politique de logement social sera poursuivie par des réalisations sur les différents secteurs de densification prioritaires.

Pour répondre au vieillissement de la population, la commune des Rousses entend également accroître les capacités de logement des personnes âgées. »

M. DESPREZ remarque que la commune réaffirme clairement sa position urbanistique concernant les hameaux et écarts de la commune en indiquant que « La priorité est donnée au renforcement du centre-ville. Le mitage ne doit pas être augmenté sur le territoire communal ».

Concernant le chapitre 4.2 Aménager le secteur du Pré-Chavin pour des activités de loisirs sportifs d'hiver et le relier au centre-ville par des cheminements piétons », Annie BERTHET propose de supprimer « d'hiver » car ce secteur peut être amené à évoluer pour des activités de loisirs sportifs été et hiver.

Concernant les circulations automobiles sur la commune, Fabien CHAVIN-GAZALIER souhaite que la commune ait une réflexion sur un plan global de circulation afin de désengorger le centre-ville, notamment lors des fortes affluences touristiques.

4 – ZA André Lizon :

- Nouveau prix de vente de la parcelle AB 492 à la SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

M. le Maire rappelle que par délibération du 8 novembre 2012, le conseil municipal a fixé à l'unanimité le prix de vente des parcelles de la ZA André Lizon à 70.00 € HT le mètre carré.

M. le Maire rappelle que par courrier du 11 août 2014, Mme DUPREE et M. BOURGOIN gérants du supermarché Intermarché Contact ont confirmé leur souhait d'acquérir la parcelle n°2 pour la création d'une

station-service, d'une station de lavage, de commerces et services et ont obtenu l'accord de la SA Européenne des Mousquetaires.

Ainsi, le conseil municipal s'est prononcé favorablement et à l'unanimité le 23 octobre 2014 pour la vente de la parcelle N° 2 de la ZA André Lizon cadastrée section AB N° 492 à la SA Européenne des Mousquetaires au prix de **238 000 € HT** comprenant la plateforme utile de 2 659 m² et une participation de 51 870 € HT pour l'aménagement des talus.

Or, le montant de la participation de 51 870 € HT pour l'aménagement des talus est erroné ; celui-ci s'élève en réalité à 32 870 € HT. Ce qui ramène ainsi le prix de vente à **219 000 € HT** comprenant la plateforme utile de 2 659 m² et une participation de 32 870 € HT pour l'aménagement des talus.

Le conseil municipal prend connaissance du plan de division et de bornage de la Zone d'Activités André Lizon établi par M. COLIN géomètre à Champagnole ainsi que de l'estimation des domaines du 16 octobre 2014 n° 2014-673.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle n°2 de la ZA André Lizon, cadastrée section AB N° 492 d'une superficie totale de 5696 m² à la SA l'Immobilière Européenne des Mousquetaires au prix de 219 000.00 € HT, comprenant la plateforme utile de 2 659 m² et d'appliquer sur cette vente une condition résolutoire de l'exercice du réméré ou faculté de rachat si au bout de 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente les acquéreurs n'ont pas édifié la construction des locaux commerciaux.

La vente doit être faite fin du mois.

Christophe MATHEZ précise que le permis de construire pour la station-service est déposé et sera examiné en commission.

- Déclarations de soustraction

M. le Maire présente les déclarations de soustraction suivantes :

Entreprise mandataire	Sous-Traitant	Objet sous-traité	Montant
Eiffage Travaux Publics	ID Verde	Réalisation de béton désactivé	32 000 € HT
Eiffage Travaux Publics	MARKOSOL	Signalisation verticale et horizontale	6 000 € HT
Eiffage Travaux Publics	DI LENA AND CO	Terrassements généraux – Espaces verts - chaussées	185 760.005 € HT

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les actes spéciaux modificatifs de soustraction mentionnés ci-dessus.

5- Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP)

Devant le constat collectif de l'impossibilité pour l'Etat, les collectivités locales et tous les propriétaires privés de respecter la date butoir du 1er janvier 2015 pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) en termes d'accessibilité, le législateur a publié le 6 novembre 2014 le décret n° 2014-1326 qui modifie les obligations réglementaires.

Il exige la présentation aux services de l'Etat avant le 27 septembre 2015 d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), document dans lequel la Collectivité présentera son engagement sur 9 ans au maximum de mettre en conformité l'ensemble de ses ERP et IOP.

La Commune des Rousses a défini son programme d'investissements pour la période 2015-2018. L'Ad'AP s'appuie donc sur cette programmation tout en intégrant les enjeux de chaque ERP.

La Commune des Rousses a mis en application la loi de 2005 de manière généralisée, sur l'ensemble des constructions neuves et sur chacune des interventions de travaux pour le bâti existant. En 2010, les diagnostics sur l'accessibilité ont été réalisés par le cabinet SOCOTEC, pour un montant de 5 000 €, sur l'ensemble des ERP. Ils avaient permis d'identifier des coûts prévisionnels de travaux proches de 900 000 € pour 18 bâtiments.

Depuis 2010, des travaux d'accessibilité ont été engagés (salle Gérard Loye, Gendarmerie, Mairie...) et des demandes de dérogation vont être formulées pour certains ERP : écoles, église, gymnase, crèche... ce qui ramène le montant prévisionnel des travaux à 259 600 € sur 3 ans.

Le projet d'Ad'AP, obligatoire pour tous les propriétaires d'établissements recevant du public apporte un cadre juridique sécurisé accompagné d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Il comporte les engagements de la collectivité sur ses équipements.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la mise en application de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

6 – Renégociation de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

M. le Maire rappelle que la Commune a souscrit un contrat de prêt de 3 500 000 € sur 240 mois le 22 mai 2007 auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté pour financer les travaux d'investissement sur les bâtiments communaux. Le taux d'intérêt s'élevait à 4.0900%.

Lors de la préparation du budget 2015 et vu le contexte économique et financier, la commission des finances a souhaité engager une renégociation sur les conditions d'octroi du prêt, notamment sur le taux.

Ainsi, par courrier du 27 avril 2015, M. le Maire interrogeait la Banque Populaire en ce sens.

Par courrier du 7 juillet, cet établissement de crédit donnait suite à la demande de M. le Maire en proposant un taux de 2.80% sans frais ni pénalité, ce qui permet à la commune d'économiser près de 20 000 € par an.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant au contrat et toutes les pièces annexes correspondantes.

7 – Travaux de branchement eau potable et eaux usées d'une partie de la Petite Impasse : participation communale

Lors de la réalisation des appartements de la Résidence La Redoute (ancien hôtel de France) en 2013 et de la viabilisation du terrain, les élus ont demandé au cours d'une réunion de chantier du 24 octobre 2013 à la Société RV IMMOBILIER de prolonger les réseaux d'eau, EDF, PTT et assainissement depuis l'angle de la parcelle 605 jusqu'à la rue de la Redoute (cf. plan en annexe n°2). Ce supplément étant à la charge de la commune.

Ainsi, par courrier du 31 mars 2015, M. Hervé ALLORO, gérant de la Société RV IMMOBILIER, a sollicité le remboursement de ces travaux supplémentaires conformément à ce qui a été dit le 24 octobre 2013.

Après instruction du dossier et une rencontre avec M. ALLORO, M. le Maire propose au conseil municipal d'honorer les engagements pris par la commune en 2013 et de rembourser les travaux de viabilisation de la portion de route allant de l'angle nord de la parcelle 605 à la route pour un montant de 6 688.80 € TTC.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à payer cette facture d'un montant de 6 688.80 € TTC.

8 – La Cure : convention d'enfouissement des réseaux Orange

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux électriques et télécom à La Cure, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec Orange.

Le montant de la participation financière de la Commune des Rousses est de 430.19 €.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention avec Orange.

9- Convention de recherche d'optimisation des achats : signature avec C.T.R.

Suite à une réunion de travail avec M. Christophe MATHEZ et la société C.T.R. concernant l'optimisation des achats de la Commune des Rousses, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de recherche d'optimisation des achats avec la société C.T.R. concernant les travaux de voirie.

Les enjeux sont les suivants :

- bénéficiaire d'une cartographie des achats
- réduire les dépenses de fonctionnement

Les solutions proposées sont les suivantes :

- ajustement des besoins
- accompagnement opérationnel pour la passation des marchés

L'objectif est d'obtenir une réduction potentielle de 10% des dépenses de voirie.

La rémunération de la société C.T.R. sera établie au taux de rémunération de 40% sur les économies réalisées pendant 2 ans.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de recherche d'optimisation des achats concernant les travaux de voirie avec la société C.T.R.

10– Transport scolaire : signature de la Charte de l'Accompagnateur

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 5 septembre 2013, il a accepté de signer la convention à passer avec le conseil général du Jura relative à la mise en place et au financement de l'accompagnement dans les bus transportant des enfants d'âge préscolaire.

Les personnes en charge de cet accompagnement doivent signer une charte de l'accompagnateur qui récapitule le rôle et les responsabilités qui leur incombent.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette charte au nom de la commune avec toutes les personnes désignées pour les années scolaires comprises dans la durée de la convention précitée.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la charte de l'accompagnateur.

Alain DESPREZ rappelle qu'au cours du conseil municipal du 15 juin, il a été convenu d'élaborer une charte pour le personnel qui intervient auprès des enfants. Fabienne DEMOLY confirme que cela est toujours en projet et en cours de préparation.

11 – ZA du Bois de l'Ours : déclaration de soustraction

M. le Maire présente la déclaration de soustraction déposée en Mairie le 9 septembre 2015 par l'entreprise mandataire DI LENA AND CO SAS au profit de la société S.M.D. de Gonsans (25) concernant des travaux de minage – forage.

Le montant des travaux soustraité est de 12 470 € HT à payer directement à la société S.M.D.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce sous-traitant et autorise M. le Maire à signer l'acte spécial de sous-traitance.

12 – Liste des marchés signés par M. le Maire

Gilles BOURQUI remarque que l'entretien de l'épareuse coûte cher. Il demandera des informations complémentaires au Directeur des Services Techniques.

13. Suppression de la régie de recettes de la Police Municipale

La régie de recettes de la Police Municipale des Rousses a fait l'objet d'un audit le 25 août 2015 par M. Xavier QUENTIN, auditeur à la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura, qui a permis de valider l'absence d'encaissement et de détention de carnet à souche valide. Les conditions de fonctionnement de la régie sont conformes sauf en ce qui concerne la mise en œuvre d'une suppléance effective.

La régie utilise PV@ pour l'ensemble des verbalisations depuis février 2013. Seul un versement a été établi en mars 2013. Le régisseur n'a procédé à aucun encaissement depuis cette date. Il n'existe plus de carnet à souche vierge détenu dans la régie depuis cette date.

En conséquence, il est préconisé la cessation de la régie de recettes de la police municipale en application de la circulaire DEFAFI/SDAF/BQJC/478 du 23/10/2007 du Ministère de l'Intérieur. Il convient de noter que la suppression de la régie ne modifie pas les possibilités de verbalisation de l'agent de police.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de supprimer la régie de recettes de la Police Municipale. Le conseil municipal décide à l'unanimité la suppression de la régie de recettes de la Police Municipale.

14. ZA André Lizon : avenant n°2 au marché de travaux avec la société SNC-EIFFAGE TRAVAUX PUBLIC EST

M. le Maire rappelle que le marché de travaux concernant l'aménagement de la ZAC André Lizon aux Rousses avec la SNC EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST a été notifié le 19 juillet 2013 pour un montant initial de 792 822.79 € TTC.

Par délibération du 28 mai 2015, le conseil municipal a validé un avenant n° 1 :

- de grouper la phase 1 et la phase 2 en une seule durée d'exécution sur la base de délai initial de 5 mois,
- de notifier le bordereau supplémentaire de Prix Unitaire N°1 et les sous détails de prix suivant le détail au point 2.1 ci-dessous,
- de prolonger le délai en cours de 2 mois, lié aux travaux de réalisation des murets Gabion et réseaux complémentaires ce qui porte une date de fin de délai au 16 juillet 2015.

Titre	Désignation	Unité	P.U €/H.T
4-1.1g	Fourniture et mise en œuvre de tuyau fonte d'assainissement D250	MI	95.00
4-1.1h	Collecteur BA 135 A D800	MI	245.00
4-1.2a	Raccordement sur réseau existant D800	U	391.00
4-1.3f	Regard de visite sur collecteur D800	U	1 500.00
9-1.5	Fourniture et mise en œuvre de gabion pour soutènement	M3	285.00

M. le Maire propose un avenant n°2 ayant pour objet :

1. de notifier le bordereau supplémentaire de Prix Unitaire N°1 suivant le détail ci-dessous,
2. de notifier le nouveau détail estimatif du marché.

Titre	Désignation	Unité	P.U €/H.T
9-1.6	Construction d'un mur de soutènement en L	MI	450.00
9-1.7	Fourniture et pose d'un garde-corps TERTU GC T100	MI	235.00
9-1.8	Réalisation d'un escalier « Clos des Rousses » en deux volées	FT	11 060.00

9-1.9	Réalisation d'un escalier accès poste EDF	FT	3 115.00
-------	---	----	----------

Gilles BOURQUI ajoute que cet avenant n'entraîne pas un dépassement du montant du marché initial.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet avenant n°2 au marché de travaux avec la SNC- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST.

15 – Projet Coup de Pouce : signature des conventions

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place des clubs Coup de pouce « CLE » et « CLEM » de l'association Coup de Pouce (Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école) en 2014-2015.

Les enfants ciblés sont des enfants qui ont un risque d'échec scolaire : ce sont ceux qui ne reçoivent pas à la maison le soutien nécessaire pour l'apprentissage de la lecture.

Le club lecture écriture et le club lecture, écriture mathématiques accueillent respectivement des enfants de CP et CE1 (5 enfants par club pour toute l'année scolaire).

Le dispositif a deux coûts différents :

- La municipalité pour les animateurs et le matériel.
- L'Association Coup de Pouce pour la formation et le suivi des clubs.

L'animateur implique aussi les parents :

- en participant au club au moins une fois par trimestre.
- en étant présents tous les soirs pour la sortie.
- en donnant un goûter pour chaque séance.
- en encourageant leur enfant.

Le coût de ce dispositif correspond à la rémunération des animateurs et la fourniture du matériel et s'est élevé à la somme de 7 644.77 € pour 2014/2015.

Le Coup de pouce est en service toutes les semaines à partir des vacances de Toussaint jusqu'à mi-juin, soit 24 semaines ce qui représente au plus 8 380 € pour l'année 2015/2016.

Alain DESPREZ pense que ce projet est coûteux : un élève de classe élémentaire coûte 270 €. Il regrette le désengagement de l'Etat dans le financement des communes et que ce soit aux communes à financer l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul. Il pense que c'est à l'école de créer les conditions pour que les enfants apprennent à lire, quelque soient les parents. La commune finance déjà les fournitures scolaires, la piscine, les transports, le théâtre, le ski, les TAP. La réforme des rythmes scolaires avait pour objet de diminuer le temps d'apprentissage et dans ce dispositif, on ajoute 1h30 d'activité. Il trouve que cela fait beaucoup pour des enfants de CP sur la validité du dispositif. Ainsi 2 élèves n'ont pas pu bénéficier du soutien scolaire car ils faisaient partie du coup de pouce. Il pense que cela fait double emploi.

M. le Maire pense que ce débat est tardif et propose d'y réfléchir cette année et de revoir éventuellement ce dispositif en cours d'année. Les engagements sont pris avec le personnel. Le conseil municipal débattera de cette question avant juin 2016 sur ce dispositif ainsi que sur les TAP.

Jacqueline LACROIX pensait que la reconduction n'était pas automatique et que c'était expérimental.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande si les personnes qui interviennent sont compétentes.

Fabienne DEMOLY répond que les 2 animatrices pour le CP donnent satisfaction. Elle a trouvé 2 animateurs pour les CE1 qui ont l'habitude de travailler avec des enfants et sont AVS.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense que si l'on fait de l'apprentissage, ils ne peuvent pas être des animateurs.

Fabienne DEMOLY répond que les animateurs aident les parents qui n'arrivent pas à faire faire aux enfants leurs devoirs le soir. La formation par animateur par an dure 12h et ils viennent 2 à 3 fois par an pour le suivi des séances.

Annie GENRE regrette qu'on ne puisse pas revenir en arrière. Elle était présente à la remise des prix et plus de la moitié des parents n'étaient pas là.

Fabienne DEMOLY répond que les parents sont venus à toutes les réunions. Pour la réunion de septembre, les parents pensaient que c'était fini.

Annie BERTHET pense que « coup de pouce » est une chance supplémentaire qu'on offre aux enfants en difficulté scolaire. Mais, qui finance, c'est un autre débat.

Le Conseil municipal autorise par 16 voix pour, 1 contre (Jacqueline LACROIX) et 5 abstentions (Alain DESPREZ, Sébastien BENOIT-GUYOD, Marcel PROST, Véronique GANGNERY, Françoise JEANNEROD) M. le Maire à signer ces conventions avec l'Association Coup de Pouce.

16 – Appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » : rénovation énergétique de l'Omnibus

M. le Maire explique qu'un dossier a été déposé auprès des services du PNR du Haut-Jura concernant son projet de rénovation énergétique de l'Omnibus (isolation et réfection des façades). Il fait partie des 14 projets présélectionnés par le bureau du Parc du 2 septembre.

A ce titre, le Parc et les collectivités du territoire peuvent bénéficier d'un financement exceptionnel de 500 000 € pour des actions d'investissement contribuant à la mise en œuvre de la transition énergétique. Les projets doivent être rapidement opérationnels et achevés dans un délai de 3 ans après la signature des conventions d'appui financier TEPCV.

La Commune doit apporter des précisions complémentaires et faire l'objet d'une décision du conseil municipal sur la base d'une fiche descriptive.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre à l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) pour les travaux de rénovation énergétique de l'Omnibus et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet appel à projet.

17- Vente de terrain à Mme CZIFFRA GUEDON Lucie – Rue de la Vieille Porte

M. le Maire a été sollicité par Mme CZIFFRA GUEDON Lucie pour l'acquisition d'une emprise de 45 m² à prélever sur la parcelle B 769 située en contrebas de la route du Noirmont pour lui permettre un accès sur la rue de la Vieille Porte.

Mme CZIFFRA GUEDON a accepté le prix de vente proposé par la commune, à savoir 80€/m², soit 3 600 € HT et hors frais.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les actes afférents à cette transaction.

18 – Lotissement Les Crêtets : acquisition d'emprises à l'euro symbolique

Dans le cadre de la réalisation du lotissement Les Crêtets, M. le Maire a sollicité les copropriétaires de l'immeuble « Les Crêtets » pour la cession de deux emprises de terrains d'une superficie de 1044 m² nécessaires à sa réalisation en contrepartie de la levée de servitude concernant la voirie et la signature d'une convention d'utilisation du domaine communal au bout du parking ouest pour stocker la neige.

Lors de son assemblée générale du 21 mars 2015, les copropriétaires ont donné une suite favorable à cette demande.

Le conseil municipal décide à l'unanimité cette acquisition de terrain à l'euro symbolique et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes et convention afférents à ce dossier.

19 – Questions et informations diverses

a/ Effectifs des écoles : Fabienne DEMOLY communique les effectifs :

- école élémentaire : 171 à la rentrée puis 174 à la Toussaint

- école maternelle : 96 à la rentrée puis 99 à la Toussaint
- école privée : 70

b/ Forum des associations samedi 12 septembre : M. le Maire félicite Fabienne DEMOLY pour ce premier forum qui a remporté un grand succès. Fabienne DEMOLY remercie Edouard LAGARDE qui a beaucoup aidé dans son organisation, avec 30 stands et 28 associations. Le bilan est très satisfaisant. Elle propose de le renouveler tous les 2 ans et de trouver une autre salle car l'Omnibus est trop petit.

c/ Christophe MATHEZ informe le conseil municipal que la Loge Neuve dans le Risoux a été démontée et la Communauté de Communes a délibéré favorablement pour remettre la loge à Ponnard à la Commune.

Prochain conseil municipal le 5 novembre 2015 à 18h30

Séance levée à 23h00

La Secrétaire de séance,



Annie BERTHET



Le Maire,



Bernard MAMET